

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Gers

VILLE DE PLAISANCE DU GERS

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance ordinaire du 30 novembre 2011

L'an deux mille onze, le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Régis SOUBABERE, Maire.

Etaient présents : Mr SOUBABERE. Mmes MUSSET. Mr LAVEDAN. Mme COSTES. MM. DE LAVENERE. DE WOLF. Mmes DUCOURNAU. BERTRAND. LASNAVERES. PION. JACOMIN. Mr LADEVEZE.

Excusés : Mr PAGES (pouvoir à Mme MUSSET). Mr K'DELANT (pouvoir à Mr SOUBABERE). Mr RICHELLE (pouvoir à Mr LADEVEZE).

Secrétaire de séance : Mr DE LAVENERE

Date de la convocation : 21 novembre 2011
Nombre de membres du Conseil Municipal : 15
Nombre de conseillers présents : 12

Date d'affichage : 21 novembre 2011
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de votants : 15

1. FINANCES

1.1 Modification du prix de cession du macrolot à la SA GASCONNE d'HLM

Par délibération du 24 novembre 2010, le Conseil avait décidé de céder le macrolot n° 1, d'environ 2003 m² à la SA GASCONNE d'HLM, au prix de 24 000 € HT, pour la réalisation de 6 logements locaux locatifs.

En raison de la construction d'un 7° logement, le prix de vente sera fixé à 26 000 € HT.

Par ailleurs, la commune garantira le prêt qui sera réalisé pour le financement des travaux, d'exonérer la SA de la taxe d'aménagement (voir délibération ci après), et d'exonérer la SA de la TVA sur les droits de mutation, avec engagement de construire dans les 4 ans.

1.2 Régime indemnitaire 2012 du personnel communal

Le Conseil a fixé le régime indemnitaire applicable sur l'année suivante, avec une hausse de 0,20 point sur les principaux coefficients.

1.3 Taxe d'aménagement

Le Conseil a décidé d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 2.5 % sur les constructions et 1.5 % sur les bâtiments industriels. Les logements sociaux, logements financés par Prêt à Taux Zéro +, les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m², seront exonérés en totalité. .

2. ADMINISTRATION GENERALE

2.1 Arrêt du projet de PLU

Afin de prendre en compte les observations informelles de la Chambre d'Agriculture sur les surfaces cultivables, la délibération relative à l'arrêt du projet de PLU est reportée.

2.2 Projet acquisition parcelle – les Abouas

Dans l'attente d'une réponse suite à une contre proposition de la commune, la délibération est reportée.

3. TRAVAUX

3.1 Avant projet d'aménagement places du 11 novembre et Bataillon de l'Armagnac

Le Conseil a approuvé le projet d'aménagement établi par le Bureau J2C Ingénierie, qui a fait l'objet d'une réunion de concertation le 15 novembre dernier. Un sens unique sera mis en place dans le sens entrée côté pharmacie, et sortie côté magasin de presse. Des emplacements en épis seront aménagés. L'espace disponible devant le parvis de l'église sera agrandi, et le stationnement côté place Bataillon de l'Armagnac sera aménagé pour faciliter l'accès et sécuriser les accès à la salle polyvalente/salle des sports. Ces 2 derniers postes sont prévus en tranche conditionnelle. D'autres détails de l'aménagement sont encore à l'étude.

4. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

4.1 Décision du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil a pris connaissance des décisions du maire prises par délégation du Conseil.

4.2 Informations et questions diverses

- des contrats de prêt seront passés avec le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour le financement des investissements 2011 de la commune et du Lotissement de la Plaine.

- **Motion droits de plantations** : sur proposition du Maire, après demande de l'association 5 filières Gascogne Armagnac, le Conseil demande au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2011 les Etat membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée, en vue de faire entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs concernant les droits de plantation, afin d'éviter leur libéralisation à compter du 1^{er} janvier 2016.

- **Intercommunalité** : Mr le Maire informe l'Assemblée de l'évolution de la situation en matière d'intercommunalité et notamment pour les communes qui rejoindront la Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers.

- Le Conseil a ensuite débattu des dossiers en cours : avenir de la base de loisirs, réalisation du prochain bulletin municipal, installation retardée des toilettes publiques place Bataillon de l'Armagnac à la suite d'une erreur de teinte du fabricant (elles devraient être installées avant fin décembre), travaux au terrain de camping, toiture de l'église (Mme JACOMIN propose de faire appel à la population pour un financement par souscription), toiture de la salle polyvalente, toiture de la Perception, façade de la mairie.

Le Maire,

Régis SOUBABERE